



**LÀ**

**où votre voix  
compte**

## **AVIS DE CONVOCATION**

Assemblée générale annuelle  
En mode virtuel

Promutuel Centre-Sud, société mutuelle d'assurance générale, ci-après la « Société », convoque ses membres à son assemblée générale annuelle qui se tiendra le :

---

**21 MAI 2026, À 18 H**

VIA LA PLATEFORME DIGICAST

---

### **INSCRIPTION**

Pour participer virtuellement à l'assemblée générale annuelle, les membres doivent s'inscrire en communiquant avec la Société au 819 477-8844 ou en écrivant à [centre-sud\\_gouvernance@promutuel.ca](mailto:centre-sud_gouvernance@promutuel.ca) au plus tard le 19 mai 2026, à 18 h.

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Les membres pourront prendre connaissance du rapport annuel de la Société, élire les membres du conseil d'administration et poser des questions.

### **SIÈGES EN ÉLECTION**

Siège n° 7 : Heïdi Paquette

Siège n° 8 : Daniel Poirier

Siège n° 9 : Martine Brouard

Tout(e) membre désirant occuper un siège du conseil d'administration doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10<sup>e</sup>) jour avant l'assemblée, soit le 11 mai 2026, à 18 h, un bulletin de mise en candidature, des déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Tout envoi doit être fait à l'adresse [centre-sud\\_gouvernance@promutuel.ca](mailto:centre-sud_gouvernance@promutuel.ca) où la ou le membre peut également s'adresser pour se procurer les documents de mise en candidature. Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de ce délai.

En conformité avec le *Règlement N° 1 – Règlement intérieur commun des sociétés mutuelles*, tout(e) membre peut se faire représenter par une autre personne en faisant parvenir à l'adresse [centre-sud\\_gouvernance@promutuel.ca](mailto:centre-sud_gouvernance@promutuel.ca), au plus tard le 19 mai 2026, à 18 h, un formulaire de procuration dûment rempli. Tout(e) membre peut demander à recevoir ce formulaire en écrivant à cette même adresse. Toute personne morale doit joindre, au formulaire de procuration, une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant sa représentante ou son représentant. Une personne désignée ne peut représenter qu'un(e) seul(e) membre.

**Maryse Morel**

Secrétaire

Diffusé le 20 avril 2026

**PROMUTUEL**  
ASSURANCE

---

CENTRE-SUD